

Le territoire d'intervention du CLIC



**Centre Local d'Information
et de Coordination**



**écouter- informer
aider-orienter
évaluer-accompagner
coordonner**



**Service
de proximité
gratuit !!!**



Accueil, écoute, information et orientation

Le CLIC de l'Avesnois - Relais Autonomie est un Centre d'Information et de Coordination destiné aux **personnes de plus de 60 ans** mais aussi aux **personnes en situation de handicap de tout âge**.

Ses services sont gratuits et accessibles sans considération de revenus, de santé ou de dépendance

Pourquoi se rendre dans un CLIC ?

Le CLIC de l'Avesnois - Relais Autonomie est là pour informer et conseiller par téléphone ou lors d'un rendez-vous et répond à vos questions :

- Comment bien rester chez soi, ?
- A quels types de prestations peut-on prétendre ?
- De quels financements peut-on bénéficier ?
- Quels types d'hébergement choisir en fonction de la perte d'autonomie, etc...

Pour les **personnes de plus de 60 ans** en perte d'autonomie, le CLIC – Relais autonomie accompagne

- en évaluant vos besoins au domicile,
- en établissant un plan d'accompagnement et en vous aidant à le mettre en œuvre,
- en vous apportant un suivi régulier.

Et ce dans le respect du choix de la personne et de sa famille.

Pour les personnes de plus de 60 ans, et si votre demande le nécessite la coordinatrice se rendra à votre domicile

Pour bien vieillir

Le CLIC développe un travail de partenariat autour de projets collectifs en contribuant à l'animation de territoire : conférences, débats, forums ou encore ateliers thématiques seront proposés tout au long de l'année.

Où trouver le CLIC ?

Nouvelle adresse en 2022

5 rue Jeanne de Lallaing
59363 Avesnes-sur-Helpe

☎ 03 27 57 54 33

clic.centre@clic-avesnois.fr

du lundi au vendredi : 9 h-12h /14h-17h

"Facebook CLIC Avesnois Relais Autonomie"

Permanences dans les communes

- **Mairie de Cartignies** 1^{er} 3^{ème} et 5^{ème} jeudis du mois de 9h à 11h30, avec ou sans rendez-vous
- **Mairie de Felleries** le 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois 9h à 11h30, avec ou sans rendez-vous
- **Mairie de Fourmies** le lundi de 9h à 11h30, avec ou sans rendez-vous
- **Mairie de Prisches** le 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois 9h à 11h30, uniquement sur rendez-vous
- **Mairie de Sars-Poteries** 1^{er} 3^{ème} et 5^{ème} mardis du mois de 14h00 à 16h30, avec ou sans rendez-vous
- **Mairie de Solre le Château** le mardi 9h à 11h30, avec ou sans rendez-vous